

L'hon. Mme Fairclough: Monsieur le président, les questions que j'ai inscrites sur ma liste sont passablement nombreuses. Il conviendrait peut-être que je dispose de celles qui ont été soulevées jusqu'ici au cours du débat. L'honorable député du Yukon a posé un certain nombre de questions. Je ne crois pas être en mesure de répondre à toutes avec les renseignements dont je dispose au comité à l'heure actuelle, mais je puis lui assurer que je lui ferai rapport à la première occasion, sur toutes les questions auxquelles je ne puis pas répondre dès maintenant.

A propos de l'agent de placement, celui dont il a été question dans ma déclaration relative à Prince-George ne sera pas celui qui sera choisi cette semaine, espérons-nous, par le conseil de sélection. Cette question sera réglée le plus tôt possible. Une somme est prévue dans le budget actuel pour le poste de Prince-George et il va sans dire que nous ne pouvons rien faire avant que les crédits soient adoptés.

Quant à la question des avances aux trappeurs, j'en ai parlé hier dans mes observations préliminaires. L'honorable député a demandé si ce programme serait étendu aux prospecteurs. Oui, il pourrait leur être étendu. Je pourrais également dire à l'honorable député que des fonds sont disponibles pour tout trappeur qui veut faire une demande en vertu de ce programme.

Au sujet de l'établissement de réserves dans le Yukon, l'honorable député sait que les terres du Yukon, sans être classées officiellement comme réserves, sont considérées comme des régions réservées aux Indiens. Cela s'applique aux Territoires du Nord-Ouest comme au Yukon. Évidemment, ce ne sont pas des réserves au sens même de la loi sur les Indiens, mais ce sont des régions réservées pour l'usage des Indiens. Il y en a environ 15 dans le Yukon et 10 dans les Territoires du Nord-Ouest.

L'honorable député m'a posé une question à propos du logement. En 1959-1960, 22 maisons, d'une valeur globale de \$52,165, ont été bâties dans le Yukon. En 1960-1961, on y a construit 15 maisons, d'une valeur globale de \$45,000. Les renseignements que j'ai en main ne remontent pas jusqu'à 1957, année sur laquelle portait, je crois, la question de l'honorable député.

L'honorable député s'est également informé du montant dépensé pour l'instruction des Indiens dans le Yukon. S'il consulte le rapport du ministère pour l'année financière terminée le 31 mars 1960, il constatera que ce montant s'élève à \$1,291,883.02. Il a demandé une ventilation de ce chiffre, mais nous n'avons pas ces données ici. Nous nous ferons un plaisir de lui fournir ces renseignements plus tard.

Quant à la formation en poste, un programme est offert tant aux garçons qu'aux filles pour ce genre de formation. Je ne sache pas qu'on ait fait des expériences jusqu'ici sur la formation en dehors des heures de travail, comme il l'a proposé, en utilisant l'outilage inoccupé. De fait, nous offrons des facilités de formation à tout garçon ou toute fille qui manifeste telle ou telle aptitude, et lorsqu'il est possible de leur trouver un emploi, nous le faisons.

Par exemple, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social forme constamment des aides-infirmières dans ses hôpitaux. Quant aux autres genres de formation offerte aux filles, libre à elles de profiter de tous les avantages qui leur sont offerts. S'il se présente des cas particuliers, nous tâchons, avec la collaboration des employeurs, de trouver pour ces personnes des emplois qui leur permettront d'apprendre un métier utile.

J'ai répondu, d'une façon générale, dans ma déclaration d'hier à certaines des questions qu'a posées l'honorable député au sujet du Yukon, mais sans donner de précisions sur chacune des régions. Nous nous efforçons, je le répète, de lui fournir tous les renseignements qu'il désire.

Nous allons certes examiner la question de la fréquentation scolaire et ses répercussions sur les allocations familiales. La solution serait peut-être de transmettre les rapports des directeurs d'écoles au Surintendant des affaires indiennes pour qu'il fasse enquête, mais nous allons, à coup sûr, approfondir la question. Aussitôt que nous aurons reçu la lettre que l'honorable député a promis de nous écrire, nous allons aussi nous occuper du cas de Rosemary Lowe.

Je puis dire à l'honorable député que le congélateur pour Dawson a déjà été commandé et qu'il devrait être livré d'ici peu.

L'honorable député a demandé des chiffres relativement aux services d'hygiène et de bien-être assurés aux Indiens. Nous ne possédons pas ce renseignement car la question relève du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Nous pouvons l'obtenir pour l'honorable député, mais il pourrait peut-être se renseigner auprès de mon collègue lors de l'examen des crédits de son ministère.

M. Nielsen: Avant que l'honorable représentante commence ses observations, j'aimerais poser une question au sujet des terres réservées aux Indiens. Ce n'est pas la description technique des éléments constitutifs d'une réserve qui m'intéresse. Ce qui me préoccupe, c'est qu'on n'a jamais dédommagé les Indiens du Yukon, contrairement aux autres Indiens du Canada, pour avoir pris leurs terres. Je dis «leurs terres», car j'entends qu'ils en étaient les premiers occupants.